

**En préambule** : Intervention de la Société JuWI EnR concernant le projet de parc Eolien à Chiché. Il s'agit de l'implantation de 5 éoliennes dans le secteur de Chausserais – La Jaunière – Chantegros. Mme MERAY, Chargée du projet, donne des explications techniques sur la hauteur maximale des éoliennes (150 m) et sur les caractéristiques des appareils notamment. Présentation également d'une convention pour l'utilisation des chemins communaux pour la desserte du parc éolien.

Une exposition est organisée le mardi 5 mars à la salle des fêtes pour présenter en photos le projet. Ouvert au public de 15 h à 20 h.

---

## **Compte rendu de la réunion**

### **du conseil municipal du 4 MARS 2013**

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 février 2013

Secrétaire de séance : Sébastien GOYEAU

Observations : néant

#### **1) Compte rendu des commissions**

##### **a. Bâtiments**

Mr MARY donne le compte rendu de la réunion de la commission du 16 février 2013.

- Chauffage à la halte garderie mis en service.
- Chauffage à la salle de sports mis en service. Quelques réglages à faire au niveau du temps de chauffe (1 h au lieu de 2h).
- Régulation des pigeons autour du clocher par piégeage : devis de 310 € pour pose de la cage et 275 € tous les 15 jours pendant 3 mois. Le conseil donne son accord pour 3 mois.
- Intervention d'une société pour le débouchage des dalles à l'église, école, presbytère, locatif de l'école, salle de gym et théâtre réalisée : 2146 €
- Vérifications et mise aux normes au théâtre avant et après le passage de la commission de sécurité : 1327 €
- Mise en place d'une crémone à la salle de théâtre à la demande de la commission de sécurité : 336 €
- Chantier de la mairie : les décomptes définitifs de tous les lots ont été validés afin de pouvoir débloquer les subventions (DETR, Proxima). Montant restant à débloquer environ 130.000 €.
- Projets 2013 :
  - o Photovoltaïques sur les toitures de la salle de gym
  - o Réfection toiture de la poste
  - o Aménagement du local derrière le bar de l'entrée à la salle des fêtes utilisé par les associations de randonneurs et le club de l'amitié : à voir en commission (demande pour l'achat d'un frigo).

##### **b. Jeunesse**

Suite à la rencontre avec le CIVAM (qui était à l'origine de la réunion), quelques points sur le fonctionnement ont été abordés :

- Fréquence des repas, problèmes d'approvisionnement des produits bio (lait, pain notamment).
- Bilan 2012 de la cantine : déficit de 42.343 € en 2012 dû notamment à l'augmentation du coût alimentaire (+ 3000 €/2011). 24.595 repas ont été servis. Il y a eu en 2012, 300 repas de plus (déficit de 1,72 € par repas). Le prix demandé aux familles est de 2,45 €/ repas. Une analyse plus approfondie du déficit s'impose. Mme MERCERON présentera un tableau des différents coûts pour la prochaine réunion.
- Centre de loisirs de février : relativement bien fréquenté la première semaine. Un désistement de dernière minute au cours de la 2<sup>ème</sup> semaine a fait qu'il n'y a eu que 2 enfants sur une journée. Sur autorisation de Mme MERCERON, la structure est restée ouverte alors que le seuil minimum d'ouverture est de 3 enfants.
- Conseil des jeunes : mise en place d'une convention avec les propriétaires et riverains de la ruelle pour autoriser la réfection des murs. Ladite convention prévoit les modalités d'intervention des jeunes. Il ne s'agit que de menus travaux de peinture essentiellement.

#### **c. Voirie**

- Elagage des chemins :
  - o Mr RENAUDET a rencontré les membres de la CUMA pour convenir de la liste des chemins à élaguer cette année. Pour éviter tout litige, les riverains doivent être prévenus par l'employé communal ou l' élu chargé de la voirie.
  - o Réalisation d'une protection pour le tracteur par les employés communaux. Résultat très satisfaisant pour un moindre coût.
- Demande pour la participation de la commune pour raccordement au réseau de téléphone d'une parcelle privée située au « Bas Gourneau » : refus du conseil
- Les numéros des maisons des villages ont été distribués par Mr RENAUDET à charge pour les propriétaires de les fixer (sauf pour les personnes âgées qui en feront la demande, la commune pourra alors les fixer).
- Rond point rue du commerce : devis en cours pour aménagement des trottoirs
- Rue du vieux pont : balayage à prévoir à la charge des entreprises.

#### **d. Vie associative**

- TTC : prochaine réunion avec les exposants le mardi 5 mars à la salle des fêtes, les membres du conseil sont invités à participer.
- Rappel des investissements et dépenses à prévoir pour 2013 : écran électrique à la salle des fêtes, tables pliantes supplémentaires, chariot de transport pour tables. A voir en fonction des priorités du budget 2013.
- Subventions aux associations : proposition de la commission pour 1 % d'augmentation. Le conseil approuve. Un tableau détaillé sera réalisé pour la commission finances de lundi 18 mars.  
Mr CHOLOUX rappelle le projet de création d'un logo pour la commune. En effet, Mme MERCERON signale que le conseil des jeunes y travaille.

#### **e. Informations diverses du maire**

- Demande pour dédicace d'un livre écrit par une personne de St Varent (M. Guy Rambault). Le conseil propose le local de la supérette.
- Assemblée générale des boulistes (boule en bois) : traditionnellement, la commune a offert le vin d'honneur. Le maire a pu constater que cette activité est en perte de vitesse. Ceci est regrettable, car il s'agit aussi de notre patrimoine et d'un sport qui regroupe aussi bien les hommes que les femmes avec le maintien d'une certaine culture locale.
- Nouveau président du Martin Pêcheur : Mr BOCHE Michel
- Selon une information de la Préfecture, les éthylotests sont obligatoires dans les voitures mais à défaut ne sera pas verbalisable.
- Chaque année une réunion de la commission communale des impôts directs comprenant des personnes de la commune et une personne extérieure a lieu pour la mise à jour des bases cadastrales servant au calcul des impôts fonciers.
- Site internet de la commune : à la demande de la société en charge du projet éolien sur la commune, il convient de prévoir un lien vers leur site où seraient indiquées les activités en cours relatives au projet de la commune. Le conseil accepte à condition que l'entreprise soit seule responsable des informations communiquées.
- Réunion du SVL sur le compostage le 11 mars prochain à Bressuire (salle des congrès) avec remise gratuite de composteurs.

**f. Groupe de travail environnement – déchets**

Le groupe s'est réuni le 18 février.

- des bacs de recyclage sont mis à disposition des associations par le SVL lors des manifestations organisées à la salle des fêtes. Information importantes à communiquer lors de la signature des contrats de location.
- élimination des déchets ménagers par les poules : revoir certains règlements de lotissements pour autoriser des petits poulaillers.

**3. SVL : DECISION SUR LE MODE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES A METTRE EN PLACE EN 2014**

Le choix du conseil municipal doit se faire sur le mode de collecte dans le bourg uniquement puisque les écarts seront d'office en bacs de regroupement.

Mr le maire demande aux conseillers d'exprimer leur opinion sur les choix possibles :

- ❶ *100% en bacs individuels collectés en porte à porte,*
- ❷ *MIXTE : en bacs individuels collectés en porte à porte principalement et en colonnes semi-enterrées pour des secteurs spécifiques (Coeur de ville, lotissements non accessibles avec la benne, quartier habitat collectif,...etc)*
- ❸ *100% en colonnes semi-enterrées de regroupement.*

Mr MARY indique sa position et votera pour un apport volontaire dans les villages et les lotissements et pour un porte à porte dans le centre bourg.

Mr MERCERON quant à lui pense qu'il convient de faire pour tout le monde pareil. C'est-à-dire, tout en apport volontaire y compris dans le centre bourg avec une demande auprès du

SVL pour que la facture à l'utilisateur soit diminuée (le coût de fonctionnement devrait être diminué dans ce mode de collecte).

Le conseil décide de voter à bulletin secret pour le choix de la collecte dans le bourg en sachant que pour les écarts l'apport volontaire est imposé par le SVL :

Résultat du vote : 18 bulletins

Porte à porte : 3 voix

Apport volontaire : 13 voix

Collectif : 1 voix

Blanc : 1

L'apport volontaire est donc choisi pour l'ensemble de la commune de Chiché.

### **3. RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire rappelle les grandes lignes de la réforme qui ont été présentées lors du dernier conseil municipal. Dès lors, il convient de délibérer sur la date de mise en place : rentrée 2013 ou 2014. A noter que pour la rentrée 2013 : une subvention de 50 € par enfant sera accordée par l'Etat non renouvelable.

Proposition d'emploi du temps à la journée : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 15 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le mercredi matin de 9 h à 12 h.

La commune doit donc prendre en charge le temps périscolaire soit à partir de 15 h 45.

Avec un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ou 18 enfants pour + de 6 ans, le coût pour la commune (par rapport uniquement à l'école publique : 80 ou 90 enfants) soit 5 animateurs, 15 h/semaine, à raison de 15 €/heure) 8100 € pour une année.

Le conseil reconnaît les bienfaits de ce nouveau rythme de travail pour les enfants libérés plus tôt. Certains conseillers déplorent tout de même le fait qu'il faut décider dans la précipitation sans même avoir pris l'avis des parents des écoles.

Résultat du vote à bulletins secrets : 18 bulletins

Pour une mise en place dès 2013 : 6 voix

En 2014 : 11 voix

Blanc : 1

### **4. OUVERTURE DES SALLES ET DEBITS DE BOISSONS**

En vue de la réunion avec les présidents d'association prévue le 6 mars, le maire propose au conseil de déterminer d'ores et déjà un règlement de fermeture des débits de boissons et de la salle.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité, le conseil décide de déterminer les horaires suivants pour toutes les manifestations qui ont lieu à la salle :

- coupure automatique de la musique à 2 h 45
- fermeture de la buvette à 3 h 00.
- et fermeture de la salle au public à 3 h 00. Seuls les organisateurs peuvent rester à l'intérieur pour le rangement.

Le maire souhaite également abordé lors de cette réunion les distributions d'alcool dans les autres locaux communaux tels que le club house ou le foyer de jeunes qui sont également des lieux où l'alcool ne devrait pas être distribué, s'agissant d'installations sportives et/ou en présence de mineurs.

Remarque : Attention cependant à ne pas décourager toutes les initiatives des responsables d'association, l'action des bénévoles au sein des associations doit être saluée et encouragée même si parfois leur responsabilité est lourde. Ce débat pourrait aussi être engagé lors de la réunion ne serait-ce que pour terminer sur une note positive.

#### **5. PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A L'ECOLE**

Le résultat de l'appel d'offres est présenté. Mr MARY rappelle les critères du règlement de consultation (valeur environnementale, valeur technique, rentabilité). Le classement des offres fait ressortir l'entreprise OUVRARD de Thorigné (86) en première place.

Tout en regrettant qu'une entreprise du territoire ne soit pas retenue, le conseil à la majorité vote pour l'entreprise OUVRARD, mieux disante, d'une puissance de 26460 Wc et d'un montant de 55.927,90 € HT. Il convient de prévoir cette dépense sur un budget annexe « énergie ».

#### **6. RESULTATS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 301.165,18 €. La section d'investissement présente un déficit de 78.546,68 € pour l'exercice 2012 et de 160.917,57 € cumulé. Le résultat reporté sur le budget 2013 est donc de 140.247,61 € affecté aux dépenses d'investissement en 2013.

#### **7. CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS RURAUX PAR LA SOCIETE JUWI**

Monsieur GROLLEAU ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable à l'établissement d'une **convention d'autorisation relative à l'utilisation des chemins communaux et à l'enfouissement des réseaux électriques sous la voirie communale.**
- A été informé du contenu de la présente convention proposée par la société JUWI EnR  
Autorise le maire à signer avec la société JUWI EnR ladite convention.

#### **8. DETR – SALLE DE GYM**

Afin de compléter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR, le conseil donne son accord afin d'établir un diagnostic amiante pour la salle de gym et accepte le devis de la SOCOTEC d'un montant de 500 € HT.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

- enquêtes publiques fermes éoliennes de Maisontiers et de Glénay : avis favorable des commissaires enquêteurs.

- demande de location de la salle des fêtes le 31 juillet 2013 pour le groupe de la « marche Montfortaine » de 40 personnes. Accord du conseil moyennant le prix de location en vigueur (86 €).

- Mr le maire rappelle qu'il conviendra de voter lors d'un prochain conseil le prix de vente des parcelles du lotissement du Pinier 3.

- Mr MARY souhaite la création officielle d'une commission « histoire et patrimoine » : Mrs GIRET Joseph, PARENT Pierre et De CANECAUDE sont intéressés. Mrs MARY, BOULY et FAURET représenteront le conseil municipal.

- Mr GROLLEAU souhaite savoir ce qui est prévu pour l'enlèvement des pneus à Chantegros. C'est l'association d'auto cross qui doit se charger de les faire recycler par ses propres moyens.